



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

**Commission consultative des programmes de l'enseignement musical**

# **Programme d'études**

## **A.1.3.8. Instrumentation et Orchestration**

### **Conditions d'admission :**

- Avoir obtenu le certificat de la division moyenne ou moyenne spécialisée de formation musicale
- Fréquenter ou avoir fréquenté le cours d'harmonie jusqu'à l'obtention du diplôme du premier cycle

### **Compétences souhaitées :**

1. Être capable d'analyser une œuvre musicale en vue de pouvoir en modifier l'instrumentation/orchestration
2. Connaissance des différentes familles d'instruments
3. Connaissance des tessitures des instruments
4. Connaissance des différentes techniques instrumentales
5. Aptitude de créer des sonorités par la combinaison de différents instruments ou familles d'instruments

## **DIVISION INFÉRIEURE – 1<sup>er</sup> CYCLE**

### **Programme d'études :**

#### **Théorie :**

- Etude des instruments à vent
  - Organologie
  - Histoire et développement de ces instruments au fil du temps ainsi que leur évolution
  - Production sonore
  - Timbres
  - Techniques instrumentales
  - Utilisation des instruments (solo, en famille, combinaison, en orchestre,... ...)
- Etude des instruments à cordes, percussion et autres (même contenu que ci-dessus)
- Initiation à l'orchestration pour des ensembles plus larges

#### **Pratique :**

Application des connaissances théoriques acquises dans des transcriptions/orchestrations pour un ensemble de maximum 6 musiciens

- Instruments à vent :
  - formations classiques de type quintette à vent, quintette de cuivres, quatuor de saxophones ou clarinettes, ....
  - ensembles plus hétérogènes mais constitués exclusivement d'instruments à vent
- Instruments à cordes et autres (sans percussion) :
  - instrumentation à définir par l'enseignant

### **Examen pour l'obtention du diplôme du premier cycle**

L'examen comporte deux épreuves :

**Épreuve théorique** (comptant pour 1/3 des points du résultat final) :

- Epreuve écrite portant sur la matière traitée au cours

**Mise en loge** de 5 heures au maximum (comptant pour 2/3 des points du résultat final) :

- Réalisation d'extraits courts à partir de partitions de piano pour au moins 3 formations de chambre différentes comme par exemple :
  - Quintette à vent / de cuivres
  - Quatuor de saxophones, de clarinettes, ...
  - Quatuor à cordes
  - Ensemble au choix de l'élève : un ensemble hétérogène avec au maximum 6 musiciens tout en respectant le cadre des familles d'instruments à vent et cordes.

## **DIVISION INFÉRIEURE – 2<sup>e</sup> CYCLE**

### **Programme d'études :**

En se basant sur le répertoire de l'époque classique, application des connaissances théoriques acquises dans des transcriptions/orchestrations pour les ensembles suivants :

- Orchestre symphonique classique (vents par 2)
- Orchestre d'harmonie (en petite formation)
- Orchestre à cordes (dans le style classique)

### **Examen pour l'obtention du diplôme du deuxième cycle**

L'examen comporte deux épreuves :

**Epreuve 1 :** Mise en loge de 8 heures au maximum (comptant pour 2/3 des points du résultat final) :

- Réalisation d'une orchestration d'une œuvre (ou d'un extrait) pour piano du répertoire traité au cours, pour
  - un orchestre symphonique classique
  - ou
  - un orchestre d'harmonie (en petite formation), à définir par l'établissement au courant du 1<sup>er</sup> semestre de l'année scolaire.

**Epreuve 2 :** Travail personnel (comptant pour 1/3 des points du résultat final) à rendre le jour de la mise en loge

- Réalisation d'une orchestration d'une œuvre (ou d'un extrait) pour piano du répertoire traité au cours, pour la formation qui n'a pas été retenue pour la mise en loge.

## **DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE**

### **Programme d'études :**

En se basant sur le répertoire de l'époque romantique, application des connaissances théoriques acquises dans des transcriptions/orchestrations pour les ensembles suivants :

- Orchestre symphonique romantique
- Orchestre d'harmonie (en grande formation),
- Orchestre à cordes (dans le style romantique)

### **Examen pour l'obtention du diplôme du premier prix**

L'examen comporte deux épreuves :

**Epreuve 1 :** Mise en loge de 8 heures au maximum (comptant pour 2/3 des points du résultat final) :

- Réalisation d'une orchestration d'une œuvre (ou d'un extrait) pour piano du répertoire traité au cours, pour
  - un orchestre symphonique romantiqueou
  - un orchestre d'harmonie (en grande formation), à définir par l'établissement au courant du 1<sup>er</sup> semestre de l'année scolaire.

**Epreuve 2 :** Travail personnel : (comptant pour 1/3 des points du résultat final) à rendre le jour de la mise en loge

- Réalisation d'une orchestration d'une œuvre (ou d'un extrait) pour piano du répertoire traité au cours, pour la formation qui n'a pas été retenue pour la mise en loge.

## **DIVISION SUPÉRIEURE**

### **Programme d'études :**

- Utilisation de techniques instrumentales spéciales :
  - Harmoniques
  - Flageolets
  - Flatterzunge
  - Slap
  - Tessitures extrêmes
  - Instrument préparé (piano, ...)
  - Scordatura
  - Instruments de percussion avec archet (vibraphone, cymbales)
  - .....
  
- Etude d'instruments rares
  - Contrebasson
  - Clarinette contrebasse
  - Trompette piccolo, Cornet soprano,
  - ....

En se basant sur le répertoire de l'époque postromantique jusqu'à nos jours, application des connaissances théoriques acquises dans des transcriptions/orchestrations pour les ensembles suivants :

- Orchestre symphonique ou contemporain
- Orchestre d'harmonie (en grande formation) ou Brass Band

## **Examen pour l'obtention du diplôme supérieur**

L'examen comporte deux épreuves :

**Epreuve 1** : Mise en loge de 10 heures au maximum (comptant pour 2/3 des points du résultat final) :

- Réalisation d'une orchestration d'une œuvre (ou d'un extrait) du répertoire traité au cours, écrite pour piano pour
  - Orchestre symphonique ou contemporain
  - Orchestre d'harmonie (grande formation) ou Brass Band

à définir par l'établissement au courant du 1<sup>er</sup> semestre de l'année scolaire.

**Epreuve 2** : Travail personnel (comptant pour 1/3 des points du résultat final) à rendre le jour de la mise en loge

- Présentation d'un portfolio comprenant :
  - 1 orchestration pour orchestre d'harmonie (grande formation) ou pour Brass Band
  - 1 orchestration pour orchestre contemporain
  - 1 orchestration pour une formation au choix de l'élève (ce choix devant être validé par l'établissement)

La préparation de ce portfolio peut débuter dès l'entrée de l'élève en division supérieure